

Procès-verbal Conseil municipal du 18 décembre 2015

Montreuil Le Chétif

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 décembre 2015.

Date d'affichage de la convocation : 10 décembre 2015

Présents : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Mélina BLOSSIER - Annick BRILLANT - Allison HIRON
Joël LOUBEAU - Laurent LECHAT

Excusés : Denis JULIENNE - Christian MERCIER - Yves BOMPOIS
Monique COCHET donne pouvoir à madame Marie-France GUYON

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Mélina BLOSSIER est désignée secrétaire de séance.
Compte rendu de la précédente réunion adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

Objet : CCAS - Dissolution / Transfert de compétence

Présentation :

Madame la Maire donne lecture à l'ensemble des conseillers municipaux du courrier adressé par Mr Leray -Receveur Municipal, indiquant que la loi NOTRe N°2015 -991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Madame le Maire rappelle le projet de vente de la ferme du Cormier, le montant de cette vente devant être utilisé selon le Souhait du donateur au profit d'œuvres à caractère social, considérant le transfert de cette compétence vers l'intercommunalité, le produit de cette vente serait transféré à la communauté de communes ;

Madame le Maire informe Le conseil municipal de la possibilité de créer une commission intégrant des membres ayant voix consultative.

Rappel du résultat prévisionnel 2015 : 9400,00 €

DELIBÉRATION 2015/045

Sur proposition du Maire,

Considérant le faible nombre d'opérations réalisées au cours des derniers exercices,

Considérant l'avis favorable de Monsieur le receveur Municipal,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de dissoudre le budget du CCAS de Montreuil le Chétif à compter du 1er janvier 2016
- Accepte le transfert de l'actif, du passif, et du résultat arrêté à la date du 31 décembre 2015 dans le compte du budget principal de la commune de Montreuil Le Chétif.
- Précise que la commune exercera directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale des familles,
- Autorise Madame le Maire à procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvres de cette décision.

Objet : Schéma départemental de la coopération intercommunale

Projet :

La CCAM souhaiterait fusionner avec le Pays des Portes du Maine Normand dont le seuil démographique atteint 15 000 habitants et une fiscalité unique.

Si la fusion intervient avec la commune de St Marceau ,40 communes constitueraient la nouvelle structure.

Toutes les communes ne siègeront pas au bureau communautaire mais uniquement au conseil communautaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la loi n° 2015 – 991 du 07 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et soumet l'étude de la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale afin d'y porter un avis selon la demande de Madame la préfète.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Le conseil estime que la fusion en Janvier 2017 est prématurée.
- Une fusion en Janvier 2018 laisserait plus de temps à la communauté de communes du Pays Belmontais de se mettre en FPU, ce qui faciliterait l'harmonisation de nos fiscalités.
- Le nombre important de communes à fusionner ne permettant pas à toutes les communes de siéger au bureau Communautaire et Montreuil le Chétif étant une des plus petites, risque de s'en faire évincer.
- C'est donc contraints que nous prenons notre décision.

DELIBERATION 2015/046

Après avoir délibéré conseil municipal décide de donner un avis favorable au schéma départemental de la coopération intercommunale.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal : vendredi 5 Février 2015 à 20h30

La séance est levée à 23h00
Le secrétaire de séance,

Mélina BLOSSIER

Pour affichage le 21 décembre 2015,
Le maire,

Marie-France GUYON

